

eau du Canada—le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene), le ministre qui a mis le ministère des Affaires indiennes dans une si belle pagaille et tous ces ministres si pressés de se vanter de leurs valeureux efforts! Le budget présenté à la Chambre cette année est exactement le même que l'an passé en ce qui concerne les problèmes de recherche et de développement de l'industrie de la pêche canadienne. Des membres du comité permanent des pêches et des forêts reconnaissent que des réductions ont eu lieu au sein du ministère des Pêches. Les fonctionnaires commencent à y manifester de vives appréhensions, car ils ne peuvent assurer la mise en œuvre des recherches et du développement et garantir la protection qui seraient requises. Si mes souvenirs sont exacts, il y a une loi qui est en vigueur depuis 1964. Je ne suis pas politicien depuis longtemps. Si je ne me trompe pas, il a eu en 1964 une proclamation faite par le premier ministre fédéral et par le premier ministre d'une province de la côte est, déclarant que le Canada devrait agir comme l'Islande et d'autres pays. On a proposé que nous mettions en place tout autour des provinces de la côte est et de la côte ouest un bouclier ou un parapluie destinés à rendre possibles l'application des dispositions de la loi sur les pêcheries et, du même coup, l'éviction des navires étrangers. A l'époque, j'avais le sentiment qu'aucun navire étranger ne serait autorisé à franchir la limite des 12 milles. Les ressources en matière de pêche allaient bénéficier d'une formidable protection. Voilà six ans que ça dure. A mon avis, nous pouvons passer la journée à parler des intentions du gouvernement, du but de la loi en 1964, du but du bill C-204 mais cela ne servira à rien, à moins que le Canada ne soit désireux de faire respecter les règles et les règlements qui existent aux termes de la loi.

• (9.10 p.m.)

Une voix: C'est de la frime!

M. Lundrigan: Un député a crié que c'était de la frime. Ce pourrait être le résultat de ce projet de loi. Je lance un défi au ministre sur la question de la réglementation de la lutte contre la pollution. Je le mets au défi de dire dans cette Chambre qu'il n'y a pas de personnel en nombre suffisant pour appliquer le genre de règlements que contient le bill. Qui va maintenir l'ordre le long des côtes canadiennes? Le ministre est familier avec la côte ouest. C'est la même situation sur la côte est. Il y a des dizaines de milliers de milles de côtes, de baies et d'anses que peuvent fréquenter les petites embarcations de plaisance sur la côte ouest et les bateaux de pêche sur la côte est.

Qui va se rendre à bord de ces embarcations pour contrôler leurs effluents? Qui va

surveiller ce que ces embarcations déversent dans la mer? D'une manière cela fait penser à la loi qui dit que vous ne pouvez remplacer un fusible dans la boîte à fusibles. Il est vrai que maintenant personne n'a plus de boîte à fusibles. Je demande au ministre qui va s'occuper de faire appliquer la loi? Les Canadiens vont mettre en doute les observations du ministre sur la possibilité pour son ministère de réglementer la pollution. Le ministre devrait reconnaître que son ministère en est incapable. Il faudrait plus de crédits, plus de travaux de recherche et de développement, pour y parvenir.

Je prends la parole dans ce débat à cause d'expériences regrettables que j'ai faites sur la côte est à la suite de la pollution survenue récemment. Tous les députés se souviennent, j'en suis sûr, de la situation à Long Harbour, où toute la baie a été polluée et où l'existence de 400 pêcheurs s'est trouvée compromise. Ces derniers faisaient de bonnes prises. Des gens qui avaient gagné honnêtement leur vie l'année dernière se trouvaient devant une baie pleine de poissons morts. On n'a jamais raconté le fond de l'histoire et je n'ai pas l'intention de la grossir parce que, de bien des façons, l'affaire est classée.

L'année dernière, lorsqu'on a enquêté sur la situation à Long Harbour, on s'est aperçu à notre consternation que le ministère des Pêches avait agi d'une manière que je considère comme totalement irresponsable en permettant à l'entreprise en cause de polluer tout l'environnement sans exiger de garanties. J'ai cru comprendre qu'il y avait eu échange de correspondance et que la compagnie avait accepté de maintenir l'effluent à un degré donné de toxicité qui ne mettrait pas en péril l'existence des poissons. Le gouvernement a accepté. Après que la baie devint polluée et que tous les poissons furent détruits le ministère se rendit compte de son erreur. On n'avait pas prévu les moyens de protection nécessaires. Il s'ensuivit que la compagnie fut contrainte de construire des centrifugeurs, des bassins de sédimentation et d'évacuation pour prévenir la pollution. C'est ce qu'il a dû faire. Le gouvernement aurait dû assumer quelque responsabilité financière au début et exiger que cette compagnie prévienne les moyens de protection nécessaires. Partout où cette industrie s'est établie les répercussions ont été tragiques en ce qui concerne la pollution de l'environnement. Des milliers de citoyens canadiens, qui ne sont ni des scientifiques ni des chercheurs, auraient pu donner ces renseignements au ministre grâce à leur expérience acquise non loin d'Ottawa.

Il y a aussi l'affaire de l'Arrow qui a fait l'objet de beaucoup de discussions à la Chambre. Je voyais dans le *Globe and Mail* d'il y a un jour ou deux la photo du ministre des